

# Commune d'ETAIN

## MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE Restauration des toitures de l'Eglise St Martin

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### 1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

Courant 2008 la commune a décidé de procéder à la restauration des toitures de l'Eglise St Martin, classée Monument Historique en 1846. Après réception de plusieurs devis et consultation du SDAP de la Meuse, celui-ci nous a demandé de faire réaliser par un architecte du patrimoine un diagnostic global et détaillé en préalable à tous travaux.

La commune a consulté 3 architectes du patrimoine (Véronique GALMICHE 55140 Burey la Côte, Jacques FABBRI 57000 Metz et Hugues DUWIG 57950 Montigny les Metz).

C'est Hugues DUWIG qui fut choisi suite à déclinaison des deux précédents. Il nous a présenté un diagnostic très étoffé évaluant l'ensemble des travaux à programmer sur les toitures de l'église à 704 000 € HT.

Après validation de ces conclusions auprès de la DRAC de Lorraine et du SDAP de la Meuse, une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux devait être engagée.

#### 2. Procédure de passation de marché

Compte tenu du montant de cette mission estimé à 8-10% du programme de travaux chiffré au diagnostic préalable, la procédure à appliquer est celle de la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics 2006.

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis le 02.11.2009 à 3 architectes du patrimoine (d'après une liste fournie par le SDAP 55) ainsi que sur le site internet de la collectivité. Les candidatures et les offres devaient être déposées le 30.11.2009 à 12h00.

#### 3. Déroulement de la procédure :

Suite à l'avis, et à la date prévue, 1 pli fut enregistré en Mairie et 2 lettres de déclinaison.

Le 10.12.2009, le pli fut examiné en présence du Maire et du Directeur des Services. Deux critères pondérés étaient mentionnés dans l'AAPC pour l'évaluation des offres, cependant, au regard de la seule offre reçue il n'a pas été utile de les appliquer.

En effet, bien qu'une seule offre n'ait été reçue, considérant la spécificité des travaux à réaliser et l'antériorité du dossier de diagnostic préalable établi par M. DUWIG, le Maire, personne responsable du marché a décidé de ne pas déclarer le marché infructueux.

C'est donc l'offre de M. Hugues DUWIG, Architecte du Patrimoine qui fut retenue pour un montant de 56 450 € HT soit 8.02% du montant des travaux estimés.

Fait à Etain, le 18.12.2009  
Le Maire, Personne Responsable du Marché  
Jean PICART